



CHARTRE D'ENGAGEMENT Dispositif "ARGENT DE POCHE"

Ce contrat est un engagement, de votre part mais également de la part de l'élue et de l'agent en charge du dispositif, à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la tâche à laquelle elle est affectée, sans avoir prévenu l'encadrant concerné, ne sera pas acceptée.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le chantier avant l'horaire prévu sous peine de ne pas percevoir l'indemnité de la demi-journée
- Obligation de prévenir la Mairie en cas d'absence au 02 99 62 62 95 ou Mme DANEL au 06 43 85 79 86 ou la personne responsable de la demi-journée (indiquée sur les convocations)

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité "Argent de Poche" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3H (appelé « demi-journée »).

Concernant la réalisation des chantiers

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- De même pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler torse nu. De plus, les cheveux longs devront être attachés.
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront être rangés.
- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je me dois de rester poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquels je travaille, mais également envers les autres participants au chantier et je ne les dérange pas.
- Je me dois d'être respectueux et courtois vis-à-vis de la personne encadrante, qui prend le temps de m'expliquer et de m'accompagner sur les tâches demandées.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Rencontre avec Mme HOLLART, DRH de la commune, pour un point sur le rappel des règles à respecter
- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par demi-journée (durée: 3 heures).
- L'indemnité est versée sous forme de chèque. Je m'engage à venir récupérer mon chèque le vendredi (une fois toutes mes demi-journées effectuées) sur les temps d'ouverture de la mairie.
- Je m'engage à récupérer mon chèque au maximum 2 semaines après la fin de mes demi-journées et à encaisser ce dernier avant la date indiquée sur mon reçu de paiement.
- Je viens muni de ma carte d'identité pour récupérer l'indemnité qui m'est dû.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à La Bouëxière,
Le/...../.....

Signature du participant,
Précédée de la mention "Lu et approuvé"